
Numéro de l'intervention: 106-2010
Type d'intervention: **Interpellation**

Déposée le: 09.06.2010

Déposée par: Wüthrich (Huttwil, PS) (porte-parole)

Cosignataires: 0

Urgente:

Date de la réponse:
Numéro de l'ACE
Direction:

Acquisition de nouveaux trains par BLS: trop cher?



Lors d'une conférence de presse convoquée le 30 mars 2010, BLS a annoncé sa décision d'adjuger à Stadler Rail une commande de matériel roulant, la plus importante de son histoire puisqu'elle représente un volume de 493,7 millions de francs. Stadler Rail est la seule entreprise à avoir présenté une offre. Cette commande de matériel roulant pour le RER Berne est une bonne nouvelle, puisque les nouvelles rames à deux étages vont augmenter le nombre de places assises. Le canton de Berne étant l'actionnaire majoritaire de BLS, le Conseil-exécutif est prié de répondre aux questions suivantes :

1. Pourquoi les nouvelles rames coûtent-elles deux fois plus cher que celles des CFF (environ 3 mio de plus par rame) ?
2. Le Conseil-exécutif ne pense-t-il pas qu'on aurait pu économiser en groupant les achats des CFF et de BLS ? A-t-on même envisagé cette option qui permettrait également d'économiser sur les frais d'entretien ? Pourquoi BLS a-t-il choisi de faire cavalier seul ?
3. Les trains de BLS peuvent-ils également circuler à l'étranger ?
4. Le Conseil-exécutif est-il favorable à un renforcement de la coopération entre les CFF et BLS pour minimiser les coûts ou bien le Conseil fédéral part-il du principe que les deux entreprises doivent se faire concurrence ?
5. Comment expliquer qu'une seule entreprise ait soumissionné ?
6. BLS va-t-il solliciter un cautionnement pour financer le matériel roulant comme les entreprises ferroviaires privées peuvent maintenant le faire en vertu de l'arrêté fédéral concernant un crédit-cadre de cautionnement destiné à l'acquisition de moyens d'exploitation dans les transports publics ? Va-t-il choisir l'option de la cession-bail (lease-and-leaseback) ou une autre forme de financement ?
7. Le canton de Berne, qui commande les prestations de transport régional, participe-t-il au financement de l'investissement ou verse-t-il des subventions à l'investissement ? Dans l'affirmative, quel montant a été investi ? Est-il prévu que le canton participe d'une manière ou d'une autre aux investissements de 350 millions de francs prévus en 2019 et de nouveau en 2025 ?